

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton d'Aubergenville
Communauté de Communes Seine-Mauldre

AN 2010 – N°2010-29



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEINE-MAULDRE**

Date convocation : 16/06/2010	Date d'Affichage : 16/06/2010	Nombre de délégués en exercice : 23	
Présents : 16	Ayant donné procuration : 3	Absents : 4	Votants : 19

L'an deux mille dix, le Vingt trois juin à vingt heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Seine-Mauldre, s'est réuni en son siège à la Mairie d'Aubergenville, 1, avenue de la Division Leclerc sous la présidence de Monsieur François BONY, Président de la Communauté de Communes Seine-Mauldre,

Présents :

Aubergenville : François BONY – Dominique BELHOMME – Alain RISPAL - Marie-Christine LOZACH - Fabienne PAULIN - Sophie PRIMAS

Aulnay-sur-Mauldre : Catherine DELAUNAY - Didier BROQUET - Marc ITEMAN

Bouafle : Pierre-Jacques MAISONNAVE - Sabine OLIVIER

Flins-sur-Seine : Patrice HERAULT - Pascale LE FOLL - Serge THIBAUT

Nézel : Dominique TURPIN - Stéphane ANGOT

Absents ayant donné procuration :

Aubergenville : Bernard GRIGY (Procuration à Dominique BELHOMME)

Aulnay-sur-Mauldre : Claudine POLY (Procuration à Catherine DELAUNAY)

Nézel : Sandrine PINÇON (Procuration à Dominique TURPIN)

Absents :

Bouafle : Gérard LAMMENS - Philippe SIMON

Flins-sur-Seine : Pascal CHAVIGNY

Nézel : François Rémy MONNIER

Madame Marie-Christine LOZACH est désignée secrétaire de Séance.

**OBJET: COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DE
LACOMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE-MAULDRE AU TITRE DES ARTICLES L 5211-
10 ET L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Décision N°2010-32

Objet : Contrat de location de deux structures gonflables auprès de la société « Au pays des Kangourous » le mercredi 19 mai 2010

Considérant la nécessité de signer un contrat de location pour deux structures gonflables avec la société

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de Versailles
le	29/06/2010
Accusé réception le	29/06/2010
Numéro de l'acte	DELIBERATION 2010-29 CC\$M

"Au Pays des Kangourous" Animal Loisirs ZA Les Marceaux Allée Jean Chaptal 78710 ROSNY SUR SEINE, pour le 19 mai 2010.

Considérant que le coût de la location est de 522,05 euros TTC,

Vu le contrat établi à cet effet, **il est décidé :**

- 1) **De signer** le contrat de location pour deux structures gonflables avec la société "Au Pays des Kangourous" Animal Loisirs ZA Les Marceaux Allée Jean Chaptal 78710 ROSNY SUR SEINE, pour le 19 mai 2010 pour un montant de 522,05 euros TTC.
- 2) **De régler** la somme ci-dessus par mandat administratif à réception de la facture.
- 3) **De dire** que les crédits correspondants sont prévus au budget intercommunal 2010,

Décision N°2010-33

Objet : Signature du contrat « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat d'exploitation de chauffage des bâtiments intercommunaux » - Attribution du marché

Considérant le contrat signé avec la CRAM pour une durée de 10 ans et arrivant à échéance le 24 novembre 2010,

Considérant la décision de la Communauté de Communes de recourir aux services d'un cabinet de conseil spécialisé pour l'assister dans le cadre de la procédure de renouvellement du contrat d'exploitation de chauffage des bâtiments intercommunaux,

Vu la proposition établie par la société Sage Services Energie, Rue des Fermes Cadot, 27600 Saint Aubin Sur Gaillon, **il est décidé :**

- 1) **De signer** la convention avec la société SAGE SERVICES ENERGIE pour un montant de 1400 euros HT (1674, 40 € TTC) décomposé comme suit :
 - ✓ Phase 1 rédaction des documents : 800 € HT soit 956, 80 € TTC
 - ✓ Phase 2 analyse des offres : 600 € HT soit 717, 60 € TTC
- 2) **De dire** que les crédits correspondants sont prévus au budget intercommunal,

Décision N°2010-34

Objet : Signature d'avenants au marché N°CC2009-65 – Travaux d'extension du poste de police intercommunale « Avenant N°1 au lot N°1 – VRD – Terrassement », « Avenant N°1 au lot N°2 – Gros œuvre »

Considérant le marché n° CC2009-65 relatif aux travaux d'extension du poste de police intercommunale,

Considérant la nécessité de modifier, à la suite de l'étude de sol, certaines prestations portant sur les fondations pour le lot N°2 et entraînant une diminution des prestations pour le lot N°1,

Il convient de formaliser les modifications par voie d'avenant.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de Versailles
le	29/06/2010
Accusé réception le	29/06/2010
Numéro de l'acte	DELIBERATION 2010-29 CC\$M

Vu l'avis favorable unanime de la commission d'appel d'offres réunie le 19 mai 2010,

1) **De modifier** le marché initial selon les modalités suivantes :

✓ **Lot 1 : VRD - TERRASSEMENT**

Le montant initial du marché s'élevait à : 21 100,05 € HT

Le montant des prestations non réalisées s'élève à 5 978,05 € HT.

Soit un montant total des travaux ramené à 15 122 € HT, ce qui représente 28.33 % du montant total du marché initial. Le montant du Marché est désormais de 18 085,91€ TTC

✓ **Lot 2 : GROS ŒUVRE**

Le montant initial du marché s'élevait à 115 095,70 € HT

La différence des prestations en plus value et des prestations en moins value s'élève à 25 124,13€ HT

Soit un montant total des travaux porté à 140 219,83 € HT, ce qui représente 21,83 % du montant total du marché initial. Le montant du marché est désormais de 167 702,91 € TTC

2) **De signer** l'avenant n°1 en moins value avec l'entreprise ENP titulaire du lot n°1,

3) **De signer** l'avenant n°1 avec l'entreprise SOMMA titulaire du lot n°2.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

Prend acte du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté de Communes Seine-Mauldre au titre des articles L 5211-10 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,



François BONY

Certifié exécutoire compte tenu de la
Transmission en Sous-préfecture le : 29 JUIN 2010
Et de la publication le 29 JUIN 2010

Le Président,



François BONY

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de Versailles
le	29/06/2010
Accusé réception le	29/06/2010
Numéro de l'acte	DELIBERATION 2010-29 CC\$M